

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

17, avenue de Villamont, 1005 Lausanne

No 241

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 12 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Juin 1984

Les perles de l'agence A.I.R. (24 IV) : « Le jeune homme avait acheté son billet *avec* une heure à l'avance » — « Un homme, dont personne ne soupçonnait *pas* la présence... »

## Possessifs (abus)

On utilise aujourd'hui l'adjectif possessif à tort et à travers.

Certes, s'il exprime en principe la possession, celle-ci doit s'entendre au sens large, et les « possessifs » marquent divers rapports de connexité. Exemples : *mon* cher Monsieur ; on se mit à *sa* poursuite ; il sent *son* promoteur à plein nez ; depuis *mon* arrivée ; il faut venir à *leur* aide ; c'est *son* assassin ; voilà *notre* grand homme ; je vous en prie, fermez *votre* porte...

(Défense du français, No 241, juin 1984)

## Possessifs (suite)

Mais l'abus est indéniable dans une phrase (de type courant) comme celle-ci : « Nous vous envoyons ce document. Après *son* examen, veuillez nous le retourner (tournure correcte : après l'avois examiné...) »

Autre exemple : « Le Conseil national s'est prononcé en faveur de la réforme relative au mariage et à *ses* droits. » Ce n'est pas le mariage qui a des droits ; ce sont les époux !

(Défense du français, No 241, juin 1984)

## Notable, notoire

« Il devrait en être de même cette fois et la répartition des sièges ne devrait pas subir de modification *notoire* » (JOURNAL DE GENÈVE, 16 IV)...

Notable = digne d'être noté, signalé (l'élection n'a pas apporté de modification notable) ; qui se distingue d'autres personnes ou choses ; assez important. Substantif : les notables de la cité.

Notoire = qui est bien connu, ou connu comme tel : c'est un fait notoire ; il est notoire que... ; c'est un alcoolique notoire.

(Défense du français, No 241, juin 1984)

## Contracter

« Le président Gemayel s'est entretenu avec M. Pierre Aubert, le visage marqué par des blessures *contractées* lors d'une chute à bicyclette » (24 HEURES, 12 III)...

On peut contracter (c'est-à-dire acquérir, prendre) un sentiment, une habitude, une manie, un vice, une maladie — mais non une blessure.

Autres sens de ce verbe : s'engager par contrat (contracter une assurance) ; réduire de volume (le froid contracte les corps).

(Défense du français, No 241, juin 1984)

## «Privés» (particuliers)

L'adjectif « privé » ne peut être utilisé substantivement que dans l'expression (familière) : dans le privé = dans le secteur privé ; prendre un emploi dans le privé.

Mais il ne peut pas servir à désigner ainsi un particulier. Appeler les particuliers des *privés* est un calque de l'allemand (*ein Privat*) ou de l'anglais (*a private*).

(Défense du français, No 241, juin 1984)

## Bourgmestre

Lu dans une « Tribune libre » de LA SUISSE : « Les Bernois et les Genevois s'étant disputés, on fit venir le *bourguemestre* de Bâle. »

A l'occasion de sa « Quinzaine du bon langage » de mai, la Fondation Ch. Plisnier a précisément relevé que « bourgmestre », mot parfaitement français qui ne s'emploie qu'en Belgique, est souvent malmené.

Bourgmestre = maître du bourg ; c'est l'équivalent de « maire ». Le G se prononce (comme dans « magma »), de même que le S (comme dans « semestre »).

(Défense du français, No 241, juin 1984)